



Son règlement de fonctionnement

La loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale impose aux établissements et services entrant dans son champ de rédiger des règlements de fonctionnement. Il s'agit de « bâtir des « règles de vie » qui soient protectrices et promotrices des droits des usagers, qui s'articulent aux droits et libertés de la personne accueillie énoncés dans la charte nationale, tout en rendant possible l'organisation de la vie collective ?

DISPOSITIFS CONCERNES

Tous les établissements inscrits dans la loi

PUBLIC CONCERNE

L'ensemble des professionnels du secteur social, médico-social et protection de l'enfance

OBJECTIFS (Formation)

- Approfondir les connaissances ciblées concernant les changements introduits par la loi du 2 janvier 2002 en matière de la participation de l'usager à sa prise en charge (contractualisation, information, évaluation).
- Appréhender les incidences de ces changements sur les pratiques institutionnelles et professionnelles
- Connaître le contenu réglementaire des règlements de fonctionnements.
- Connaître la procédure de validation, diffusion et d'actualisation du règlement de fonctionnement.

PROGRAMME

- La place des règlements de fonctionnement parmi les autres dispositions de la loi 2002-2 relatives aux droits des usagers (livret d'accueil, projet individualisé...)
- Le champ d'application des règlements de fonctionnement (les structures concernées).
- La signature de ces documents.
- Les modalités de participation des usagers.
- Le contenu des règlements de fonctionnement.
- Les contrôles réalisés par les autorités.
- La notion d'éthique et de responsabilité professionnelle.
- Les règles de vie : droits et obligations mutuelles.
- Les éléments qui constituent le règlement de fonctionnement.
- Communication et application des outils.
- Modalités de veille et de réactualisation du règlement de fonctionnement.

ORGANISATION Et METHODES PEDAGOGIQUES

Formation Inter établissement et intra établissement

- Apports théoriques et méthodologiques.
- Analyse de situations apportées par les participants.
- Approfondissement ciblé en fonction du niveau de préoccupation et de connaissances des stagiaires (approfondissement optionnel).

La pédagogie utilisée s'appuie sur l'expérience des participants et permet l'appropriation des concepts et outils proposés.

L'alternance des apports théoriques et exercices individuels ou de groupe permettra la transposition des outils dans les pratiques institutionnelles.

Durée: 2 jours

DOCUMENTS FOURNIS

Bibliographie

INTERVENANTS

Le CREAI Midi-Pyrénées possède une expérience importante, et est spécialisé dans le secteur du social, médico-social et sanitaire et protection de l'enfance.

Cette formation sera animée et coordonnée par un ou deux conseillers techniques du CREAI, ayant une connaissance approfondie et actualisée des secteurs concernés, de leur réglementation, des établissements, services, réseau, etc...

CALENDRIER ET COUT

Nous consulter